

République Française  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
Secrétariat général  
Demande n° : 5390313

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Pierre BOUTET, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait, le 19 JUIN 2012

Pour le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire et par délégation

L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire

Marie-Laure METAYER

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

---

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Monique BOURGUET épouse ELOIT, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommée inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait, le

19 JUIN 2012

Pour le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire et par délégation

L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire

Marie-Laure METAYER

République Française  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
Secrétariat général  
Demande n° : 5390315

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARRETE

ARTICLE 1: Madame claire GAUDOT, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommée inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait, le

19 Juin 2012

Pour le ministre de l'agriculture et de  
l'agroalimentaire et par délégation

L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire

Marie-Laure METAYER

République Française  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
Secrétariat général

Demande n° : 5390316

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François GIOVANNETTI, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait, le **19 JUIN 2012**

Pour le ministre de l'agriculture et de  
l'agroalimentaire et par délégation

*L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire*

*Marie-Laure METAYER*

République Française  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
Secrétariat général  
Demande n° : 5390314

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

---

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Muriel VALLADE épouse GUILLET, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommée inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait, le 19 JUIN 2012

Pour le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire et par délégation

L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire

Marie-Laure METAYER

République Française  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
Secrétariat général  
Demande n° : 5390311

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général;

---

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Dominique PLANCHENAU, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

19 JUL 2012

Fait, le  
Pour le ministre de l'agriculture et de  
l'agroalimentaire et par délégation

L'inspectrice en chef  
de la santé publique vétérinaire

Marie-Laure METAYER